

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 9 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
Finances : DOB 2026
Référence
2_20251209_7.1.1

Date de la convocation
02/12/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
11/12/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

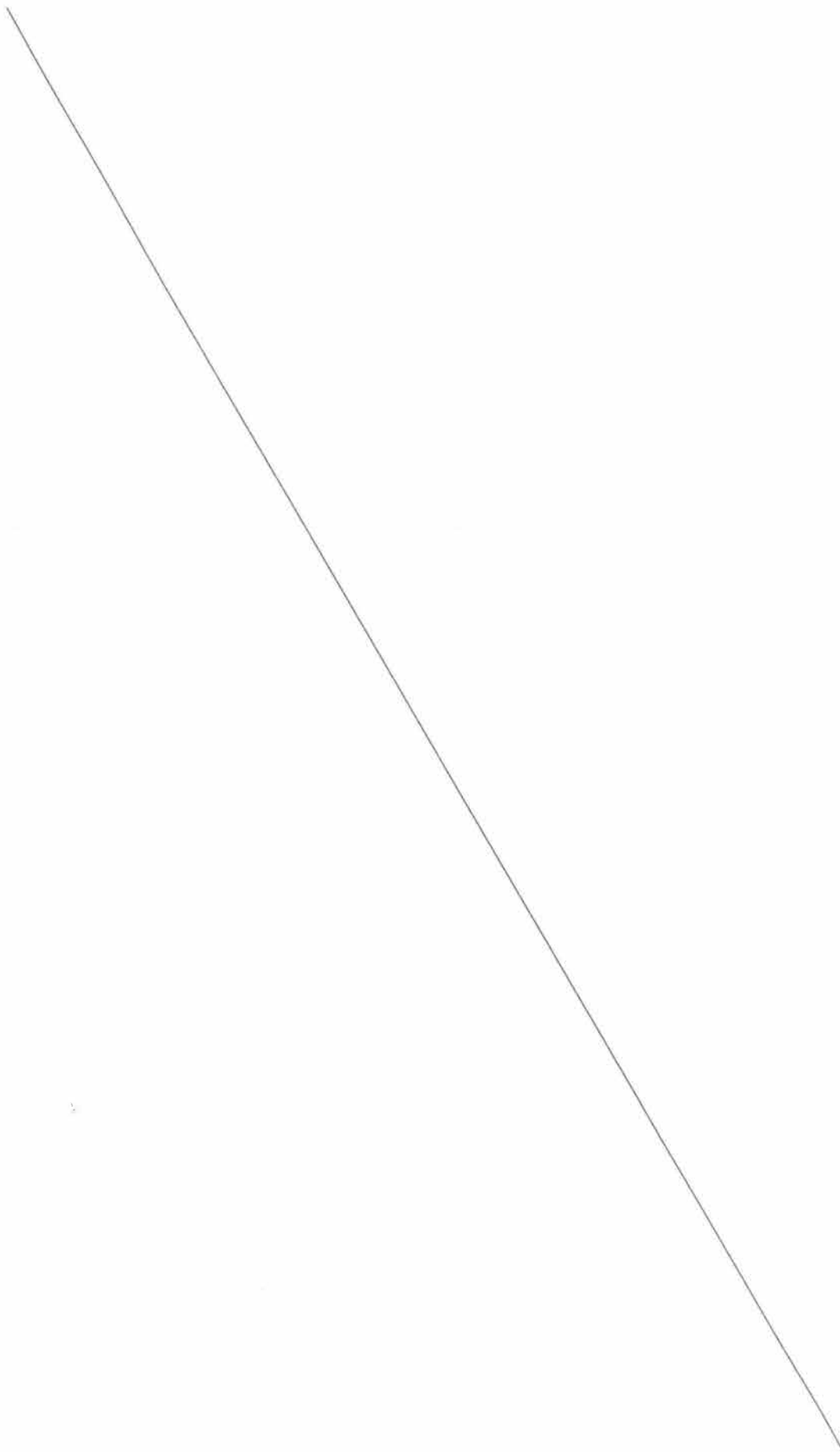
Étaient présents : Brigitte FOURÉ, Marc FOUCAULT, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Michel WATELAIN, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Bernard THUILLIER, Brigitte LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Franck DARRAGON
Hubert DEJENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX
Georges DUFOUR a donné pouvoir à Anne PINON
Jean-Philippe DELFOSSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS
Annick LEMAIRE a donné pouvoir à Patrick GAILLARD
Pascal BOHIN a donné pouvoir à Isabelle DE WAZIERS
Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER
Didier DINOUARD a donné pouvoir à Brigitte LEROY

Excusés, absents : Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Michel DESPERELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Claude CLIQUET, Albert NOBLESSE, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière la collectivité.

La préparation, l'adoption et l'exécution du budget sont les trois temps d'un processus rythmé par les étapes que représentent le DOB, le vote du budget primitif et du budget supplémentaire, puis la présentation du compte administratif. Chacune de ces étapes permet au Comité syndical de débattre en toute transparence des politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des EPCI membres et donc des habitants de notre territoire.

Les orientations budgétaires permettent de présenter les grandes lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité, dans un contexte marqué par la contrainte et une imprévisibilité renforcée.

Bien que n'ayant aucun caractère décisionnel, la teneur du DOB doit faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

L'ambition du DOB n'est pas de détailler l'affectation des moyens aux priorités du Pôle, ce qui sera effectué au budget primitif, mais de s'en tenir aux grandes orientations et à la stratégie financière et budgétaire déterminée pour répondre aux enjeux du projet politique de notre territoire.

Ce DOB constitue donc un moment important de la vie de notre collectivité.

Le rapport joint en annexe a été présenté. A l'issue des explications fournies par Mme Brigitte FOURÉ, vice-présidente chargée des Finances et de l'Administration Générale, un débat s'instaure.

Il est demandé au Comité syndical de fixer les orientations budgétaires 2026.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Vu l'avis de la commission finances du 18/11/25,
Vu l'avis du bureau syndical du 25/11/25,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Prend acte des orientations budgétaires 2026 présentées.

Fait et délibéré le 9 décembre 2025

Et ont signé les membres présents ;

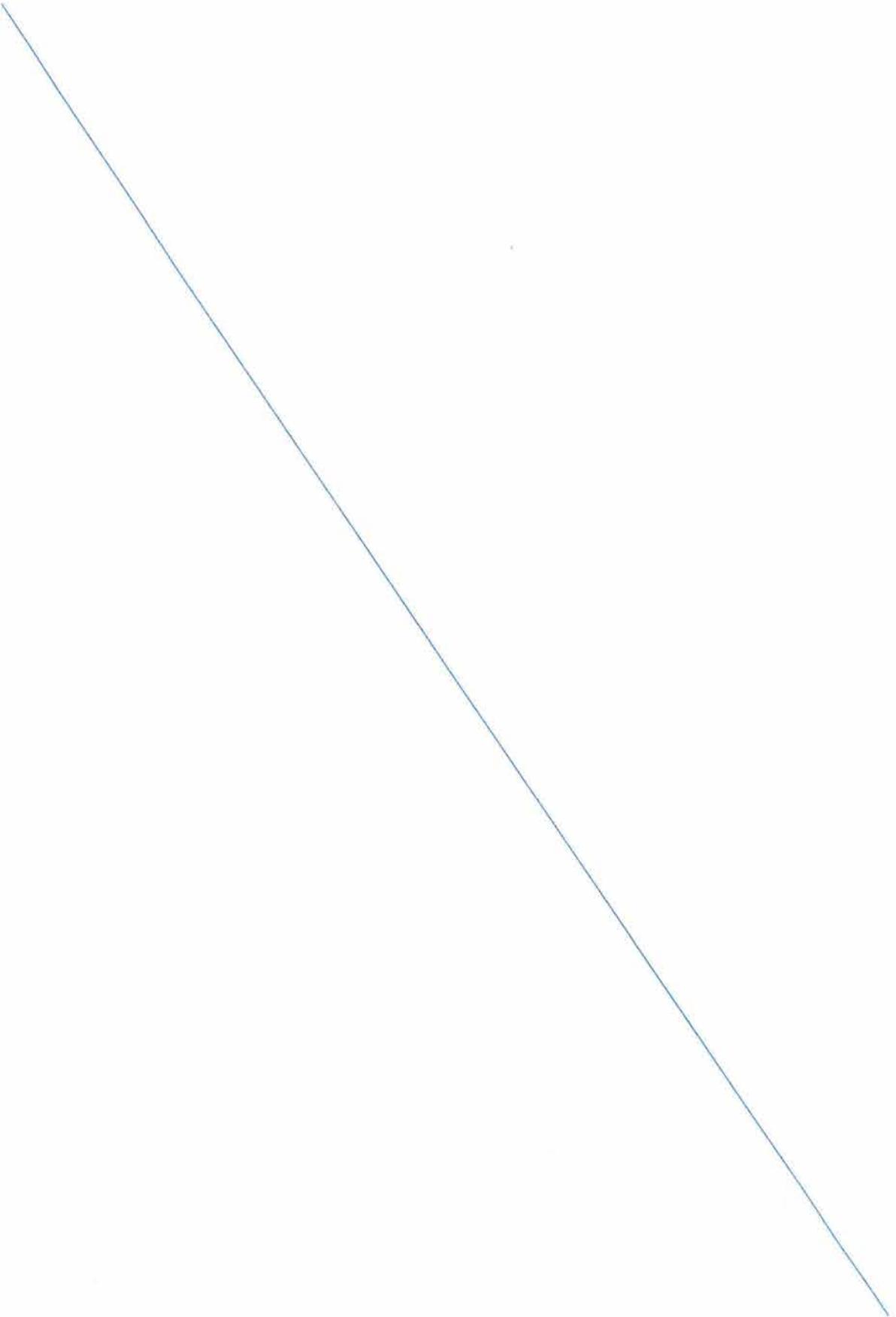
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFART





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2_20251209_711
Objet :	Finances : DOB 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-200082063-20251209-2_20251209_711-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20251209-2_20251209_711-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib2_DOB 2026.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20251209-2_20251209_711-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	169.5 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Rapport DOB 2026.pdf Nom métier : 21_RP-080-200082063-20251209-2_20251209_711-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	631.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 décembre 2025 à 17h01min47s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 décembre 2025 à 17h01min51s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	9 décembre 2025 à 17h01min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2025 à 17h01min58s	Transmis au MI

